

émissions de SO₂ pour les principaux secteurs sources par province et pour le Canada dans son entier sont maintenant publiées pour l'année 1990. Nous faisons actuellement tout ce que nous pouvons pour accélérer le processus pour 1991 et 1992. Étant donné que la plupart des données sur les émissions sont recueillies, révisées et communiquées par les provinces, notre succès dépend du respect des échéances par les provinces. Les exigences en matière de compte rendu dont il est question dans la recommandation du Sous-comité font partie à la fois des ententes fédérales-provinciales modifiées pour l'est du Canada et des nouvelles ententes fédérales-provinciales globales de la qualité de l'air actuellement en négociation.

- En général, les estimations des émissions peuvent être reproduites dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation du Sous-comité. Le niveau de détail que permet un délai aussi court sera limité, mais suffisant pour se rendre compte des progrès réalisés par les programmes et évaluer les niveaux potentiels du dépôt acide. Les provinces et les compagnies d'électricité feront d'ici trois ans la surveillance continue du SO₂ et des autres émissions.
- En ce qui a trait aux inventaires, les travaux qui portent sur un inventaire du SO₂ pour l'année 1990 sont presque terminés; les gouvernements fédéral et provinciaux en sont venus à un accord de principe en ce qui a trait à l'intégration fédérale-provinciale de l'estimation des émissions afin d'établir un inventaire pour 1994.
- Une plus grande utilisation des systèmes de données informatisés permettra d'accélérer la collecte des données. Le gouvernement fédéral s'est engagé à allouer les ressources suffisantes pour assurer que les données adéquates sur les émissions de SO₂ soient disponibles pour permettre de voir les progrès réalisés, vérifier si les progrès des divers participants au programme peuvent être évalués afin de connaître les effets environnementaux et, le cas échéant, servir à élaborer d'autres mesures.

Recommandation n° 5

Que le gouvernement fédéral accorde la priorité à la préparation de rapports d'étape et s'assure de la disponibilité des ressources pour que les rapports soient produits dans les délais convenus.

Réponse :

- Le Gouvernement s'est engagé à faire un compte rendu régulier, efficace et accessible de tous les aspects de la question des pluies acides. Il y a plusieurs rapports pour tenir le public et les scientifiques informés au sujet de cette question.
- Premièrement, comme nous l'avons souligné dans la réponse à la recommandation n° 4, la production de rapports annuels nécessaires en vertu des ententes fédérales-provinciales sur les pluies acides a été accélérée. Ce rapport a été élargi afin de fournir aux lecteurs un meilleur aperçu de l'effort canadien, notamment la recherche scientifique, comme l'exigent les ententes fédérales-provinciales.
- Deuxièmement, le premier rapport sur les pluies acides exigé en vertu du *Plan vert du Canada* a été publié à la fin de 1992. Ce rapport vise un lectorat étendu et donne un excellent aperçu du programme sur les pluies acides, notamment les émissions, la réponse du gouvernement et de l'industrie, les impacts écologiques et l'état actuel de la science en matière de pluies acides. Ce rapport sera mis à jour régulièrement de façon à ce que les Canadiens soient bien informés.